

ÉPREUVES QUALIFICATIVES INTERRÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR ET PARA-AVIRON



ET POUR LE CRITÉRIUM NATIONAL AVIRON ADAPTÉ

SAMEDI 30 ET DIMANCHE 31 MARS 2019

1. CALENDRIER

• Lundi	11 mars	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Vendredi	22 mars	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
• Mardi	02 avril	16h00	retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m		
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	5 SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	6 SH2- PL	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x	1 rameuse en couple	7 SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x	1 rameur en couple	8 SF1x PL	1 rameuse en couple poids léger
			9 SH1x PL	1 rameur en couple poids léger
			10 SF1x	1 rameuse en couple
			11 SH1x	1 rameur en couple
PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m				
12	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes, tronc et bras	(Embarcation libre)	
13	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes, tronc et bras	(Embarcation libre)	
14	SF2- PR3	2 rameuses en pointe jambes, tronc et bras	1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi	
15	SH2- PR3	2 rameurs en pointe jambes, tronc et bras	1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi	
16	SF1x PR1	1 rameuse en couple bras et épaules	(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)	
17	SH1x PR1	1 rameur en couple bras et épaules	(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)	
18	SF1x PR2	1 rameuse en couple tronc et bras	(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)	
19	SH1x PR2	1 rameur en couple tronc et bras	(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)	
20	SF1x PR3-ID	1 rameuse en couple - aviron adapté	(Embarcation libre)	
21	SH1x PR3-ID	1 rameur en couple - aviron adapté	(Embarcation libre)	

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 37.

Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives interrégionales sont faits sur le site intranet de la FFA par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Qualifications

Pour se qualifier au Championnat de France para-aviron et au Critérium national adapté, les équipages devront réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20 % à celle réalisée par le bateau le plus performant sur la régates. Exemple: Performance 1xSH: 95 % du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron et aviron adapté doivent réaliser une performance supérieure à 75 % du temps de référence de leur catégorie.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones:

- | | |
|-------------------------------------|------------------------------|
| • Zone Nord-Est: Gravelines | • Zone Sud-Est: Aiguebelette |
| • Zone Nord-Ouest: Vaires-sur-Marne | • Zone Sud-Ouest: Cazaubon |

Rameurs poids-léger

Lors des épreuves qualificatives interrégionales, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des régates de la FFA.

(Femme: 59 kg maximum - moyenne d'un équipage: 57 kg / Homme: 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage: 70 kg)

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le vendredi 29 mars avec rendez-vous préalable auprès de la FFA. Pour les handicaps mentaux, la classification sera faite sur présentation de la carte d'invalidité à transmettre à la FFA par mail à l'adresse suivante: handicaps@ffaviron.fr

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives:

- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota. Il n'y a pas de quotas supplémentaires attribués en fonction du nombre de qualifiés lors de la tête de rivière nationale.
- Les clubs des équipages qualifiés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France. Les éventuels changements dans un équipage seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.